

**Communiqué de presse**  
Berne, le 16 novembre 2016

## **Avenir du travail : nul besoin de légiférer**

**Le Conseil fédéral ne voit aucun besoin de légiférer en matière de télétravail. L'Union suisse des arts et métiers usam s'en réjouit. Elle invite le Gouvernement à aller plus loin et à renoncer également à l'introduction de réglementations supplémentaires pour d'autres formes de travail. La flexibilité du marché du travail constitue l'un des atouts essentiels de la place économique suisse – dont profitent aussi bien les employés que les employeurs.**

Le télétravail ne représente qu'une forme de l'assouplissement du marché du travail. Il en existe d'autres, telles que le travail à temps partiel, le mandat ou l'indépendance. Les libertés qu'offre un marché du travail flexible et libéral garantissent à la Suisse la volonté d'aborder l'innovation de manière pragmatique à tous les niveaux. La flexibilité du marché du travail bénéficie notamment aux employés, qui peuvent ainsi s'intégrer de façon plus simple et plus diversifiée dans le processus de travail.

Ces avantages ne peuvent toutefois être mis à profit que si la flexibilité du marché du travail n'est pas entravée par des réglementations supplémentaires. En tant que plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'usam demande au Conseil fédéral de renoncer de manière générale à réglementer davantage le marché du travail : sa flexibilité est l'un des principaux facteurs de succès du modèle suisse d'innovation.

### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, mobile 079 285 47 09

**Dieter Kläy**, responsable du dossier, tél. 031 380 14 14, mobile 079 207 63 22

**Numéro 1** : plus grande organisation faîtière de l'économie suisse,  
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME